



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

9, CHEMIN CAMBRIA, GORE, QUÉBEC J0V 1K0

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le dépôt des états financiers de la Municipalité du Canton de Gore au 31 décembre 2025 a été fait lors de la séance du conseil du 4 mai 2026.

Comme le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (C-27.1), lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de l'exercice terminé au 31 décembre de l'année précédente.

Voici les faits saillants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, présentés à la séance du 1^{er} juin 2026.

	Administration Municipale	Organismes Contrôlés	Total Consolidé
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	7 643 478		7 520 670
Revenus d'investissement	90 871		90 871
TOTAL DES REVENUS	7 734 349		7 611 541
CHARGES			
Charges de fonctionnement	8 032 080		7 906 823
TOTAL DES CHARGES	8 032 080		7 906 823
Excédent (déficit) de l'exercice (Revenus moins charges)	(297 731)		(295 282)
Revenus d'investissement	(90 871)		(90 871)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(388 602)		(386 153)
Plus : Éléments de conciliation à des fins fiscales	728 173		725 724
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	339 571		339 571
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ, NON AFFECTÉ	712 709		712 709



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

9, CHEMIN CAMBRIA, GORE, QUÉBEC J0V 1K0

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE 2026

	<u>261 026</u>	<u>261 026</u>
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ		
Pour bourses d'études	19 146	19 146
Projet Parc Lac Beattie (PARIT)	82 038	82 038
Projet Parc Breau	27 218	27 218
Barrages	59 218	59 218
Vehicules	13 058	13 058
Passerelle et Belvedere (Beattie)	115 309	115 309
Droit de Preemption	250 000	250 000
	<u>827 013</u>	<u>827 013</u>

RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Fonds de roulement	198 756	198 756
Solde disponible de règlement d'emprunt fermé	377 059	377 059
Fonds réservés pour tenue d'élection	12 808	12 808
	<u>588 623</u>	<u>588 623</u>

Une somme de 355 037 \$ fut investie dans les routes, répartie comme suit : réfection chemin Stephenson 156 174\$ et 194 818 \$, réparation des chemins Brown, Kerr et Lac Barron à la suite des pluies importantes du 13 juillet 2025. Ces investissements seront financés par le programme de la Taxe d'accise sur l'essence (TECQ) à 100%. Un montant de 4 045\$ a servi à terminer les travaux du ponceau et chemin Cambria dont 80% (3 236\$) est financé par le programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et le solde 809 \$ par le règlement d'emprunt 261.

La municipalité a fait l'acquisition d'un pick-up 2024 Ford F-150 au coût net de 48 807\$ et d'un tracteur 2016 New Holland au coût de 47 244\$, ces montants ont été assumés par le surplus accumulé non affecté. Un afficheur de vitesse au coût de 43 922 \$ a également été acquis celui-ci sera financé par le programme de la TECQ. Ces nouvelles acquisitions serviront au département de la voirie.

Les plans et devis pour les correctifs à apporter au barrage Solar ont débutés en 2025 pour un coût de 27 969\$ payable par affectation du surplus accumulé affecté et des travaux de réfections pour le barrage Dawson ont également débutés pour une somme encourue en 2025 de 13 648\$ qui sera financée par la TECQ à 100%.

Des investissements ont été complétés pour le remplacement des appareils respiratoires pour les pompiers ainsi que pour des habits de combat pour un montant de 24 164 \$ qui ont été financés par le règlement d'emprunt 260 et un montant de 34 610 \$ a été investi pour l'achat de tablettes numériques et un système radio qui fut payé par le fonds général.



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

9, CHEMIN CAMBRIA, GORE, QUÉBEC J0V 1K0

La municipalité a aussi procédé à l'amélioration des infrastructures au parc nature du Lac Beattie à l'aide de la subvention du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT). L'ajout d'un camp prospecteur, la construction du plancher de la yourte, ajout de toilettes sèches, d'un conteneur pour panneau électrique, de foyers extérieurs pour les chalets ainsi qu'un quai, un réfrigérateur au gaz propane et des panneaux solaires pour le chalet Vieux puits complètent les investissements pour 2025. Ces derniers s'élèvent à 63 763 \$ pour l'année 2025 dont 29 833 \$ est subventionné par le PARIT et 33 930 \$ par le surplus affecté afin de respecter les sommes sous la responsabilité de la municipalité.

Une station de lavage d'embarcations a été installée au parc nature du Lac Beattie pour un coût total de 37 487\$ dont 28 800\$ est subventionné par le programme « stations de nettoyage d'embarcations »

Des plans et devis ont été élaborés pour une passerelle et un belvédère reliant les deux rives au parc nature du Lac Beattie. Les coûts s'élèvent à 27 825 \$ en 2025 dont 20 312 \$ provient de la subvention du programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) et le solde de 7 513\$ est assumé par l'affectation du surplus accumulé affecté.

Les sommes suivantes ont également été investies par la municipalité :

➤ Propriété destinée à la revente :	7 339 \$
➤ Acquisition de terrains : (payé par le fonds général)	26 787 \$
➤ Mobilier et équipements informatique	9 949 \$
➤ Ponceau terrain Route 329 :	10 659 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés est un rapport sans réserve qui, dans tous les aspects significatifs, donne une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Gore et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que « le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, CHEMIN CAMBRIA, GORE, QUÉBEC J0V 1K0

Voici la rémunération 2025 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	41 119	15 639	56 758
Maire (PRÉFET MRC)	46 170	4 655	50 825
Maire Suppléant (MRC)	10 140	5 070	15 210
Conseillers	9 512	4 756	14 268

De plus, et comme l'exige l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (C-27.1), le présent rapport est diffusé sur le territoire par la parution dans le Gore Express et sur le site internet de la municipalité.

Le rapport est également disponible au bureau municipal.

FIN



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

9, CHEMIN CAMBRIA, GORE, QUÉBEC J0V 1K0

The following outlines the remuneration and expense allowances provided to members of the municipal council for the year 2025:

Function	Annual remuneration	Annual Expense Allowance	Yearly Total
Mayor	41 119	15 639	56 758
Mayor (MRC WARDEN)	46 170	4 655	50 825
Acting Mayor (MRC)	10 140	5 070	15 210
Councillors	9 512	4 756	14 268

In addition, and as required by article 176.2.2 of the Municipal Code of Quebec (C-27.1), this report is distributed within the territory by a local publication, in this case the Gore Express. It is also available on the municipal web site.

The report is also available at the municipal office.

FIN